**Annexe 3**

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LES PRÉLÈVEMENTS DE VIANDE D’ANIMAUX SAUVAGES AQUATIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Contexte

1. Dans la majeure partie de l’Afrique de l’Ouest, les animaux sauvages aquatiques sont chassés ou capturés de façon opportuniste et leur viande, certaines parties de leur corps et/ou leurs œufs sont consommés à des fins de subsistance locale, utilisés à des fins traditionnelles ou échangés pour obtenir des revenus. Les espèces aquatiques, notamment les mammifères, les reptiles, les poissons élasmobranches et les oiseaux aquatiques, sont régulièrement capturés dans les écosystèmes marins, côtiers et fluviaux. Le prélèvement et la consommation, dans ces écosystèmes est très répandue. Dans certains endroits, les prélèvements de viande d’animaux sauvages se poursuivent depuis des millénaires et constituent une ressource importante pour les communautés en matière de nutrition, de revenus et d’identité culturelle. Cependant, la pression liée à la sécurité alimentaire, dans certains cas, et les possibilités économiques liées à l’exploitation de la faune sauvage à plus grande échelle, dans d’autres, ont conduit à une exploitation non durable de certaines espèces inscrites sur les listes de la CMS.
2. Le présent plan d'action pour lutter contre les prélèvements de viande d’animaux sauvages aquatiques en Afrique de l'Ouest vise à attirer l'attention des politiques et des scientifiques sur ces prélèvements dans la région et, si dans la mesure du possible, à prendre des mesures pour une gestion durable des activités. Dans certains cas, cela nécessitera des changements significatifs dans le comportement des communautés. Dans d'autres cas, les communautés peuvent fournir des orientations pour une gestion future qui respecteront les traditions locales et préserve les espèces aquatiques importantes et leurs habitats.
3. Le plan d'action est divisé en six thèmes :
	1. Réfléchir sur les connaissances scientifiques et identifier les insuffisances scientifiques ;
	2. Comprendre les raisons et les pressions (flottes de pêche en eaux lointaines, migrations internes, déclin des écosystèmes) et élaboration de solutions ;
	3. Comprendre les interactions entre la pêche et l’environnement (aux niveaux national et international) et création de liens plus étroits ;
	4. Promouvoir des solutions impulsées par la communauté, rédiger et mettre en application les lois si nécessaire ;
	5. Sensibiliser et promouvoir un changement des comportements et des attitudes pour la protection des espèces de viandes d’animaux sauvages aquatiques ; et
	6. Développer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable pour la conservation des espèces de viandes d’animaux sauvages aquatiques.

Chaque thème met l'accent sur le renforcement indispensable des capacités (locales et régionales), tout en indiquant des orientations claires pour le financement et l’appui aux renforcement des capacités. Cela reflète le besoin pressant d'une approche ascendante et communautaire, qui donne aux communautés de la région la capacité d'exploiter les informations et de s'attaquer aux prélèvements non durables de viande d’animaux sauvages aquatiques.

1. Le plan d'action a été élaboré dans le cadre d'une série de quatre ateliers en ligne portant sur chaque thème et d'un atelier final en présentiel visant à dégager un consensus sur l'ensemble du processus. Le processus a utilisé un projet de plan d’action élaboré par les membres du Groupe de travail sur la viande d’animaux sauvages aquatiques (AWM WG) afin de soutenir les Parties qui sont des États de l’aire de répartition de la CMS lors des négociations sur ce plan d’action.

### Vision

1. ***Accomplir des progrès tangibles vers une gestion durable du prélèvement de la viande d’animaux sauvages aquatiques en Afrique de l’Ouest et préserver un état de conservation positif de toutes les espèces concernées inscrites sur les listes de la CMS.***

### Thème 1 :

### Etat des lieux des connaissances scientifiques et identification des insuffisances

1. Les espèces aquatiques, y compris les mammifères, les reptiles, les poissons élasmobranches et les oiseaux aquatiques, sont régulièrement capturées dans les écosystèmes marins, côtiers et fluviaux. Le prélèvement et la consommation de viande d’animaux sauvages aquatiques dans ces écosystèmes sont très répandus. La recherche et les actions engagées pour la rendre accessible devraient être orientées pour aider les États de l'aire de répartition et les communautés à lutter contre les prélèvements non durables de viande sauvage aquatique.
2. Objectif thématique quinquennal : **Mettre les connaissances scientifiques à la disposition des États de l’aire de répartition en Afrique de l’Ouest et encourager la collecte d’informations pour combler les lacunes de connaissances**

| 1. **Action**
 | 1. **Activités**
 | 1. **Responsable(s)**
 | 1. **Calendrier**
 | 1. **Ressources nécessaires**
 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.1. Consolider les connaissances scientifiques sur l’impact du prélèvement d’animaux sauvages aquatiques pour leur viande sur les espèces inscrites sur les listes de la CMS | 1. 1.1.1. Elaborer une note synthèse sur les connaissances scientifiques pour chaque pays, avec des liens vers les documents publiés et dans la langue appropriée pour chaque pays
 | 1. Groupe de travail de la CMS sur la viande d’animaux sauvages aquatiques (AWM WG en collaboration avec les points focaux)
 | 1. 2024
 | 1. Temps de recherche documentaire et de rédaction
 |
| 1. 1.1.2. Mettre à disposition de tous les États de l’aire de répartition concernés par le plan d’action la note synthèse
 | 1. Secrétariat de la CMS
 | 1. 2024
 | 1. Temps de travail du personnel du Secrétariat
 |
| 1.2. Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques | 1. 1.2.1. Évaluer les connaissances scientifiques par rapport à la répartition des espèces dans chaque État de l’aire de répartition et identifier les lacunes de connaissances
 | 1. Points focaux de l’Afrique de l’Ouest de la CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 2024-2026
 | 1. Temps de travail interne
 |
| 1.2.2. Recenser et approcher les institutions scientifiques clés et mener ensemble avec elles des campagnes de recherches de financement pour promouvoir leur contributions au plan d’action en menant des projets de recherche essentiels sur les lacunes les plus pressantes en matière d’informations, par exemple sur :a) les aspects socioculturels du prélèvement et de la consommation de viande d’animaux sauvages aquatiques, y compris le rôle des systèmes de tabous ;1. b) les rôles nutritionnels de la viande d’animaux sauvages aquatiques ;

c) les évaluations quantitatives de la consommation et du commerce de viande d’animaux sauvages aquatiques afin de mieux en comprendre la demande et les circuits commerciaux ;1. d) la durabilité écologique des prélèvements actuels, ainsi que les paramètres et processus démographiques et les stratégies de gestion basées sur la science qui sont nécessaires pour remédier aux problèmes, en particulier ceux induits par les effets du changement climatique sur les habitats.
2. e) la conception et l’expérimentation de méthodes de pêche visant à minimiser et, à terme, à éliminer la mortalité des prises accidentelles ;

f) l’utilisation de viande d’animaux sauvages aquatiques comme appât pour d’autres types de pêche commerciale et sur la possibilité d’utiliser d’autres appâts pouvant être obtenus de manière durable ;1. g) les routes migratoires de la mégafaune aquatique, afin de mieux comprendre le rôle de l’immigration et de l’émigration dans l’exploitation des populations d’animaux sauvages aquatiques pour leur viande

h) l’incidence et impacts des zoonose aquatiques (approche une seule santé et définir les mesures d’atténuation appropriées) | 1. AWM WG
 | 1. 2024
 | 1. Temps de travail interne du AWM WG pour appuyer les efforts de collecte de fonds et susciter des engagements en vue de commencer les activités de recherches scientifiques
 |
| 1. 1.2.3. Encourager la mise en place et l’expansion de réseaux d’experts compétents et d’acteurs locaux ayant des informations importantes, en particulier, mais pas exclusivement au sein du Groupe de travail de la CMS sur la viande d’animaux sauvages aquatiques et le Réseau d’Abidjan sur la faune sauvage aquatique (travaillant en étroite collaboration avec d’autres grands réseaux en Afrique de l’Ouest) afin d’aider les États de l’aire de répartition à mettre en œuvre le plan d’action
 | 1. AWM WG
 | 1. 2024-2029
 | 1. Temps de travail interne du AWM WG
 |

### Thème 2 :

### Comprendre les raisons et les pressions liés au prélèvement de la viande d’animaux sauvages aquatiques

1. Il est important de comprendre les facteurs et les pressions qui s'exercent sur les prélèvements de viande d’animaux sauvages aquatiques dans la région et au sein des communautés pour concevoir des programmes d'atténuation. Il convient donc de rassembler et de diffuser des informations permettant d'approfondir ces données.
2. Objectif thématique quinquennal : **Approfondir la compréhension des facteurs et des pressions liés au prélèvement d’animaux sauvages aquatiques pour leur viande afin de concevoir des solutions plus éclairées**

| 1. **Action**
 | 1. **Activités**
 | 1. **Responsable(s)**
 | 1. **Calendrier**
 | 1. **Ressources nécessaires**
 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2.1. Mieux comprendre les causes profondes de la surexploitation d’animaux sauvages aquatiques pour leur viande dans la région | 1. 2.1.1. Rédiger une note synthèse sur l’importance de la viande d’animaux sauvages aquatiques en tant que source d’alimentation locale les régions de l’Afrique de l’Ouest, en indiquant les espèces privilégiées dans certains pays, en mettant l'accent sur les espèces protégées et les espèces les plus touchées, en faisant connaître la situation sur le terrain afin de soutenir les autorités compétentes et de leur permettre de prendre des mesures
 | 1. Instituts de recherche, ONG et agences gouvernementales compétentes, avec le soutien du AWM WG
 | 1. 2025
 | 1. Temps de recherche documentaire et de rédaction
 |
| 1. 2.1.2. Rechercher et publier des documents sur la relation entre l’offre, la demande et les avantages des prélèvements illégaux d’animaux sauvages aquatiques pour leur viande
 | AWM WG travaillant en étroite collaboration avec les institutions de recherche de l’Afrique de l’Ouest | 1. 2025
 | 1. Temps de recherche documentaire et de rédaction, financement pour la collecte de données sur le terrain et la traduction
 |
| 1. 2.1.3. Rechercher et publier des documents (en français et en anglais) favorisant une meilleure compréhension de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les flottes de pêche artisanale dans la région par les flottes de pêche en eaux lointaines en lien avec la sécurité alimentaire, et lorsque cette information n'est pas disponible, insister sur la nécessité de collecter des données
 | AWM WG travaillant en étroite collaboration avec les institutions de recherche de l’Afrique de l’Ouest | 1. 2025/2026
 | Temps de recherche documentaire et de rédaction financement pour la collecte de données sur le terrain et la traduction |
| 1. 2.1.4. Rédiger une note synthèse sur la vulnérabilité des écosystèmes aquatiques de la région face aux effets des changements climatiques et à la perte de biodiversité
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO dans chaque pays (rassembler tout le corps des chercheurs)
 | 1. 2025
 | 1. Temps de recherche documentaire, de rédaction et de traduction
 |
| 2.2. Mieux comprendre les facteurs sociaux, politiques et institutionnels des prélèvements illégaux d’animaux sauvages aquatiques pour leur viande dans la région | 1. 2.2.1. Créer, pour chaque pays, une note synthèse sur les systèmes socio-écologiques de la région, en mettant l’accent sur la gestion traditionnelle de la faune sauvage et la gouvernance en la matière
 | 1. Points focaux de la CMS avec le soutien de la société civile et des institutions de recherche
 | 1. 2026
 | 1. Financement pour la collecte de données complémentaires
2. Temps de recherche documentaire de rédaction et de traduction
 |
| 1. 2.2.2. Créer une note synthèse sur les tendances démographiques résultant de la croissance des populations humaines et des migrations internes de ces populations
 | 1. Points focaux de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO avec le soutien de la société civile et des institutions de recherche
 | 1. 2026
 | 1. Financement pour la collecte de données complémentaires
2. Temps de recherche documentaire de rédaction et de traduction
 |
| 2.3. Diffuser des informations essentielles aux responsables politiques, aux agences de pêche et aux gestionnaires de la vie sauvage dans toute la région | 1. 2.3.1. Développer une stratégie pour la diffusion des informations générées dans le cadre des actions 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2 (local, régional, national etc.)
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 202~~4~~
 | 1. Financement pour l’allocation des ressources au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie (pour le AWM WG et les points focaux nationaux)
 |
| 1. 2.3.2 Élaborer une stratégie de collecte de fonds pour soutenir la stratégie de diffusion, en ciblant et en travaillant avec les donateurs et les bailleurs de fonds (FEM, Banque Africaine de Développement, etc.) et en coordonnant avec les stratégies régionales pertinentes (entre autres la stratégie ouest-africaine de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages de la CEDEAO).
 | 1. Secrétariat de la CMS en collaboration si possible avec le Secrétariat de la CEDEAO
 | 1. 2024
 | 1. Financement des ressources régionales de la stratégie (pour le AWM WG et les points focaux nationaux)
 |
| 1. 2.3.3 Rassembler les informations résumées et publiées générées dans le cadre des actions 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2, les résumer dans des formats appropriés pour différents publics et les distribuer aux institutions nationales de la pêche et de la faune dans toute la région (comme défini dans la stratégie @2.3.1). Générer des propositions de financement pour soutenir les points focaux afin d'augmenter les capacités régionales.
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de la CMS et d'autres institutions et acteurs (ONG, etc.) à déterminer dans la stratégie elle-même
 | 1. 20~~25~~26 en vue de la COP de la CMS probablement en 2026
 | 1. Financement des ressources régionales de la stratégie (pour le AWM WG et les points focaux nationaux)
 |

### Thème 3 :

### Comprendre les interactions entre la pêche et l’environnement (aux niveaux national et international) et création de liens plus étroits

1. La viande d’animaux sauvages aquatiques a souvent été négligée parce qu'elle n'a pas été considérée comme relevant du mandat des autorités de la pêche ou de l'environnement, alors qu'elle englobe à la fois l'un et l'autre. En raison de la complexité des facteurs catalyseurs de la pêche en particulier, il est indispensable que toutes les agences acquièrent une meilleure compréhension de la biodiversité de la faune aquatique de la région ainsi que des incohérences dans sa gestion.
2. Objectif thématique quinquennal : **Mieux comprendre l’importance mondiale des activités de pêche de la région, remédier aux incohérences en matière de gestion et exploiter les possibilités de synergies et d’amélioration de la gestion**

| 1. **Action**
 | 1. **Activités**
 | 1. **Responsable(s)**
 | 1. **Calendrier**
 | 1. **Ressources nécessaires**
 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 3.1. Évaluer le potentiel de la région en matière de lutte contre la perte de biodiversité de la faune aquatique au niveau mondial | 1. 3.1.1. À partir des informations fournies dans les actions 1.1 et 2.3, approfondir les recherches et rédiger un résumé de trois pages sur la richesse de la biodiversité de la faune aquatique et des stocks halieutiques de la région, sur l’importance de ces deux éléments pour la sécurité alimentaire et la stabilité économique, et sur le rôle que jouent les écosystèmes aquatiques d’Afrique de l’Ouest dans un contexte écologique plus large, tout en se référant aux conventions internationales (CITES, CBD, etc.)
 | 1. AWM WG et les institutions universitaires et de recherche régionales, ainsi que les institutions techniques chargées de la gestion de la biodiversité de la faune aquatique et de la pêche
 | 1. 2025
 | 1. Temps de recherche documentaire et de rédaction
 |
| 1. 3.1.2. Elaborer une note synthèse sur les différentes agences internationales, régionales et nationales et les ONG travaillant spécialement dans l’environnement (CEDEAO, UA, BAD, FAO, etc.) et identifier les incohérences
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 2024
 | 1. Temps de recherche et de rédaction
 |
| 1. 3.1.3. Elaborer une note synthèse sur les possibilités, pour les agences internationales, régionales et nationales, de mieux lutter contre les prélèvements illégaux d’animaux sauvages aquatiques pour leur viande
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de CMS, CITES, Convention d’Abidjan Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 2024
 | 1. Temps de recherche et de rédaction
 |
| 3.2 Comprendre la capacité des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) à lutter contre l'exploitation illégale de la viande sauvage aquatique | 1. 3.2.1. Elaborer une note synthèse sur les mandats de la CITES, de la CMS et de l’ABC (Convention d’Abidjan) et sur les rôles des Parties et des observateurs afin d’envoyer un signal fort avec des détails efficaces pour susciter l'action de l'agence
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN, CBI et FAO
 | 1. 2024
 | 1. Temps de recherche documentaire et de rédaction
 |
| 3.3. Élargir le plan d’action pour tenir compte des interconnexions et les opportunités | 1. 3.3.1. Organiser une réunion virtuelle des acteurs de l’ensemble de la région pour explorer les possibilités de synergies entre les agences et élargir le plan d’action en conséquence
 | 1. Les points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN, CBI et FAO
 | 1. 2026
 | 1. Temps de travail de l’agence
2. Frais d’Interprétation et cout de l’internet
 |

### Thème 4 :

### Promouvoir des solutions impulsées par la communauté, rédiger et mettre en application les lois

1. Les lois traditionnelles de protection de la faune aquatique sont souvent appliquées plus efficacement que la législation nationale. Les solutions communautaires peuvent donc être des outils puissants pour la conservation des espèces aquatiques sauvages, mais doivent être alignées sur les politiques mondiales, régionales et nationales. Le manque de sensibilisation aux politiques existantes est une menace majeure pour la conservation des espèces aquatiques de viande sauvage et cela est vrai pour les communautés locales ainsi que pour le personnel chargé de l'application des lois. Ceci est d'avantage aggravé par le manque de ressources humaines, technologiques et financières pour l'application de la loi, ainsi que par la pauvreté et le manque d'options de subsistance alternatives pour les communautés.
2. Objectif thématique quinquennal : **Favoriser les solutions portées par les communautés, tout en renforçant la législation et les capacités d’exécution au besoin**

| 1. **Action**
 | 1. **Activités**
 | 1. **Responsable(s)**
 | 1. **Calendrier**
 | 1. **Ressources nécessaires**
 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 4.1. Favoriser les solutions portées par les communautés | 1. 4.1.1. Identifier, documenter et publier des exemples de bonnes pratiques en matière de conservation ~~d’~~des espèces et de gestion appropriée de la viande sauvage aquatique menées par les communautés dans toute la région, afin de les utiliser comme outil de sensibilisation (décideurs politiques et communautés).
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN, CBI et FAO
 | 1. 2025
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet
 |
| 1. 4.1.2. Aller au contact de ces communautés pour tirer des enseignements et trouver des solutions qui peuvent être appliquées ailleurs
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 2026
 | 1. Frais de terrain (déplacements et ateliers)
2. Temps de travail du personnel + accès internet
 |
| 1. 4.1.3. Reformuler les informations produites par les actions 1.1, 2.3 et 3.1 et les traduire dans les langues locales appropriées
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 2026
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet
2. Coût lié aux traductions
 |
| 4.1.4. Élaborer et mettre en œuvre un programme spécifique pour diffuser ces leçons acquises auprès d’autres communautés, afin d’encourager l’adoption à plus grande échelle des solutionsmenées par les communautés (notamment par le biais de radios communautaires, de brochures, etc.) | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN, CBI et FAO, ONG locales, société civile
 | 2027 | 1. Frais de terrain liés à la diffusion de l'information auprès des communautés
2. Temps de travail du personnel + accès internet
 |
| 4.2. Accroître le niveau d’engagement politique pour prévenir, combattre et éradiquer les prélèvements illégaux de la viande d'animaux sauvages aquatiques | 4.2.1. En s'appuyant sur les stratégies internationales et régionales existantes, établir et mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre le braconnage des animaux sauvages dans chaque pays, axée sur l'engagement avec les communautés | 1. Points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, IUCN, CBI et FAO avec le soutien du AWM WG
 | 1. 2027
 | 1. Frais de terrain des consultants, des ateliers etc.
2. Temps de travail du personnel + accès internet
 |
| 4.2.2. Élaborer un plan régional et des outils d’appui et de renforcement des capacités des institutions nationales pour garantir une application et une surveillance concrètes et efficaces des mesures de lutte contre les prélèvements illégaux de la viande d'animaux sauvages aquatiques | 1. Points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN, CBI et FAO avec le soutien du AWM WG
 | 1. 2027
 | 1. Frais de terrain, des ateliers etc.
2. Temps de travail du personnel + accès internet
 |
| 1. 4.2.3. Créer une synergie d'action dans la région pour soutenir les Etats dans l’atteinte des objectifs 30x30 de la CDB relatifs aux aires protégées et à la conservation communautaire adéquate dans la région avec l'implication des communautés locales, en tenant compte des aspects socio-économiques et écologiques ainsi que la gouvernance participative.
 | 1. Points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN, CBI et FAO et les comités nationaux associés
 | 1. 2027
 | 1. Frais de terrain, des ateliers etc.
2. Temps de travail du personnel + accès internet
 |

### Thème 5 :

### Sensibiliser et promouvoir un changement des comportements et des attitudes pour la protection des espèces de viandes d’animaux sauvages aquatiques

Les communautés locales ne font pas souvent de la conservation de la biodiversité une priorité ou des conséquences à long terme de la surexploitation. Le changement des comportements et des attitudes est un élément essentiel au succès des solutions communautaires pour la protection des espèces utilisées comme viandes d’animaux sauvages aquatiques. Les programmes d'éducation et de sensibilisation peuvent les aider à comprendre l'importance de l'utilisation durable des ressources.

1. Objectif thématique quinquennal : **Transformer les attitudes des communautés à l'égard de la protection des espèces de viandes d’animaux sauvages aquatiques et de l'appropriation locale des mesures de conservation**

| 1. **Action**
 | 1. **Activités**
 | 1. **Responsable(s)**
 | 1. **Calendrier**
 | 1. **Ressources nécessaires**
 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 5.1. Promouvoir l’appropriation des objectifs de conservation des espèces de viandes d’animaux sauvages aquatiques par les communautés locales | 1. 5.1.1. Entreprendre une analyse des connaissances et des attitudes avec les communautés locales.
 | 1. Points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO en collaboration avec le AWM WG
 | 1. 2024
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet + voyages de terrain + frais de production documentaire et d’impression
 |
| 1. 5.1.2. Élaborer un programme de communication et d’éducation environnementale afin de promouvoir des changements positifs dans les attitudes et les comportements en vue de réduire le prélèvement de la viande d'animaux sauvages aquatiques.
 | 1. Points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO, ONGs et médias
 | 1. 2025
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet
 |
|  | 1. 5.1.3. Renforcer les capacités, l’information et la sensibilisation des différents groupes communautaires au niveau local
 | 1. Points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 2027
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet + voyages de terrain + frais de production documentaire et d’impression
 |

### Thème 6 :

### Développer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable pour la conservation des espèces de viandes d’animaux sauvages aquatiques

L'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des plans d'action en matière de conservation est la disponibilité de ressources à la fois adéquates et durables sur le temps. Pour relever ce défi, il est important d'impliquer les donateurs suffisamment tôt et d'établir des partenariats fondés sur les intérêts des donateurs. Pour assurer un financement durable de la conservation des espèces aquatiques sauvages, il est essentiel de cartographier l'orientation thématique et géographique des donateurs, de s'assurer qu'ils adhèrent à la vision stratégique du plan d'action et d'établir des systèmes de gouvernance pour le financement anticipé afin d'assurer un financement durable de la conservation des espèces aquatiques de viande sauvage.

1. Objectif thématique quinquennal : **Etablir des mécanismes de financement durables pour la protection des espèces aquatiques de viande sauvage**

| 1. **Action**
 | 1. **Activités**
 | 1. **Responsable(s)**
 | 1. **Calendrier**
 | 1. **Ressources nécessaires**
 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 6.1. Financer des solutions communautaires et une meilleure application de la loi | 1. 6.1.1 Recenser les partenaires financiers ayant des intérêts géographiques et thématiques convergents pour la conservation de la viande d'animaux sauvages aquatiques
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 2024
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet + Zoom
 |
| 1. 6.1.2 Créer une base de données pour la mobilisation des ressources financières
 | 1. AWM WG en collaboration avec les points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS,
2. CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO
 | 1. 2025
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet
 |
| 1. 6.1.3 Mettre en place le cadre institutionnel pour une gestion transparente et durable des ressources financières acquises
 | 1. AWM WG après consultation des points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS, CITES, Convention d’Abidjan, Ramsar, UICN, FAO et la CEDEAO
 | 1. 2025
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet + Zoom
 |
| 1. 6.1.4 Promouvoir auprès des partenaires financiers la stratégie pour la recherche de financements (documents de plaidoyer)
 | AWM WG après consultation des points focaux de l’Afrique de l’Ouest de CMS,CITES, Conventiond’Abidjan, Ramsar, UICN et FAO | 1. 2026
 | 1. Temps de travail du personnel + accès internet + atelier et voyages + cout de production de matériels
 |
| 1. 6.2 Soutenir la coordination et la mise en œuvre du plan d'action
 | 1. 6.2.1. Financer et recruter un coordinateur régional pour soutenir les points focaux de la CMS dans la mise en œuvre du plan d'action.
 | Bailleurs de fonds et points focaux de la CMS en Afrique de l’Ouest  | 1. 2024
 | 1. Salaire et frais connexes (bureau, voyages, etc.)
 |